



CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 Mars 2018 – 20h00
N°2018 - 002

COMPTE RENDU

Le jeudi vingt deux mars deux mille dix huit, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, convoqué le 13 mars précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Maire : F. RICHARD

Adjoint : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, A. COLSON, V. MICHEL

Conseillers municipaux : V. BOCCASSINO, E. CREMONA, M. T. de GOULET, S. GRELOT, G. HANOUILLE, J. DE ALMEIDA, M. PEREDES, O. ROMAN, L. SAUD, R. TAULAN, C. VIGO, V. FOURNIER, R. SAINTOT

Ont donné procuration :

C. GLEIZES donne pouvoir à O. ROMAN

Absents excusés :

Conseillers municipaux : H. GIELY, C. RICARTE, M. DUFOUR, E. FORESTIER, C. LAHONDES, N. RIBAUT LEGRAND

Conseillers présents = 20

Procurations = 1

Conseillers absents = 6

Suffrages exprimés = 21

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

1 – Compte de Gestion 2017 - approbation

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2017 comme suit (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 810 138.83	3 330 597.43
Investissement	1 898 384.95	1 864 150.88
Restes à Réaliser	317 555.42	923 363.44

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération.

2 – Compte Administratif 2017 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Madame Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal ; la Présidence de la séance est cédée à Monsieur Stéphane BONNET, 1^{er} Adjoint.

Monsieur Le rapporteur indique que Madame Le Maire a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2017 comme suit : *(le détail des opérations est présenté en annexe 1):*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 810 138.83	3 330 597.43
Investissement	1 898 384.95	1 864 150.88
Restes à Réaliser	317 555.42	923 363.44

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par la commune.

Madame Le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal et reprend la Présidence de la séance.

3 – Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2017

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Lorsque celui-ci est excédentaire, il doit prioritairement couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Le reliquat pourra être librement affecté par l'organe délibérant soit en section d'investissement, soit en résultat reporté de la section de fonctionnement.

Il ressort de la clôture des comptes de l'exercice 2017 les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 330 597.43	1 864 150.88
Total des dépenses	2 810 138.83	1 898 384.95
Résultat reporté N-1	0.00	-214 968.15
Résultat	520 458.60	- 248 202.22

En l'espèce, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation de la somme de 520 458.60 €, en affectant au minimum 248 202.22 € à la section d'investissement.

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : c/1068 (excédents capitalisés) : 409 202.22 €

Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 111 256.38 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme proposé ci-dessus.

4 – Budget Primitif 2018 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Le détail du Budget Primitif 2018 est présenté en annexe 1.

Section de fonctionnement :

Dépenses: 3 164 509.98 €

Recettes: 3 164 509.98 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 277 108.87 €

Ce montant inclut 317 555.42 € de dépenses engagés en 2017 et qui seront exécutés en 2018.

Par ailleurs, la commission des finances propose le Programme de Travaux et d'Investissement pour l'exercice 2018 suivant :

IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT HT	Montant TTC
2158	Acquisition auto laveuse salle Domitia	2300.00	2760.00
2152	Réhabilitation chemins ruraux	30000.00	36000.00
2152	Aménagement des allées du cimetière	9401.60	11281.92
2152	Réfection chemin du Mas de Clerc	24840.00	29808.00
21312	Climatisation salle polyvalente école maternelle	6120.00	7344.00
2113	Aménagement parc de l'eau	10000.00	12000.00
2135	Crèche (menuiseries-électricité- jardin)	10672.00	12806.00
2152	Réfection Planet de mandrin	6000.00	7200.00
2135	Remplacement climatiseur Odyssee	1200.00	1440.00
2113	Abris pour Jardins partagés	5000.00	6000.00
2135	Réhabilitation et mise en température Halle aux Sports	80000.00	96000.00
21312	Réhabilitation toitures de l'école élémentaire + réfection électricité	330000.00	396000.00
21312	Equipement numérique écoles	15000.00	18000.00
2152	Aménagement parvis salle polyvalente et Rue de la République	250000.00	300000.00
2152	Marché à bons de commande voirie	15000.00	18000.00
2158	Acquisition matériel PAPPH	12100.00	14520.00
2158	Acquisition jeux pour enfants	16846.00	20215.20
2183	Aménagement espace numérique de proximité en mairie	2000.00	2400.00
2135	Mise en accessibilité des Arènes	4000.00	4800.00
2112	Acquisition parcelle ZE 16	120000.00	120000.00
21533	Remplacement compteur électrique terrains tennis	1584.80	1901.76
2135	Clocher de l'église (baudrier cloche +	12500.00	15000.00

	fermeture et nettoyage du clocher)		
2152	Place Maurice Mattéi (suppression galets + compteur électrique fête votive)	5025.00	6030.00
2152	Signalétique commerces	2000.00	2400.00
2113	barrières aire de jeux parc de la fontaine	4166.67	5000.00
2152	barrières taurines sur rues	10000.00	12000.00
21311	Porte balcon hôtel de ville	1148.00	1377.60
2315	Remplacement Caméra presbytère	2459.47	2951.36
2315	renforcement Eclairage Public (Valatet - RD999)	1770.20	2124.24
2135	Amélioration énergétique du Chauffage salle des fêtes	30000.00	36000.00
TOTAL		1021133.74	1201360.08

Recettes : 2 277 108.8 €

Ce montant inclut 923 363.44 € de subventions allouées en 2017, et qui seront versées à la commune en 2018.

La section recettes prévoit un remboursement au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour un montant de 280 278.00 €.

La section recettes prévoit également un emprunt pour un montant de 200 000 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018.

Monsieur SAINTOT souligne l'investissement relatif aux barrières de l'aire de jeux du Parc de la Fontaine. En effet, il regrette que les auteurs des petits actes de vandalisme ne soient pas identifiés par la vidéo protection présente sur le site.

Monsieur BONNET, Adjoint Délégué à la Sécurité, précise que les caméras présentes sont des caméras rotatives, et qu'il est possible que les actes aient lieu lorsque la caméra ne filme pas le site.

Madame Le Maire ajoute que les caméras sont régulièrement visionnées pour ces petites infractions. Elle précise également que la clôture a été entièrement déposée, et que selon comment cela se passe in situ, il est possible qu'aucun dispositif ne soit remis.

5 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La commune n'a pas encore reçu la notification des bases d'imposition pour l'exercice 2018. Toutefois, la commission des finances propose de reconduire les taux appliqués en 2017, comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	15.08 %
Taxe foncière bâti	20.42 %
Taxe foncière non bâti	61.00 %

Le montant des recettes issues des taxes directes locales, pour l'exercice 2017, s'est élevé à 1 431 992 €.

Madame Le Maire intervient, en précisant que depuis la convocation à la présente séance, les bases d'imposition ont été notifiées à la commune. Pour 2018, l'évolution des bases permet un gain supplémentaire de 17 830 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés par la Commission des Finances.

6 – Emprunt 2018

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Le Budget Primitif 2018 prévoit, en recettes d'investissement, un emprunt d'un montant de 200 000 euros.

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Il est donc proposé de donner délégation à Madame Le Maire pour la souscription d'un emprunt de 200 000 euros, conformément aux prévisions du Budget Primitif 2018, et après avis de la Commission des Finances.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délégation à Madame Le Maire sus mentionnée.

7 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social – attribution

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La Commission des Finances propose de reconduire, au même montant qu'en 2017, la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 12 000 €.

Les actions financées par cette subvention ont un réel rôle social sur la commune : repas des aînés, bourse au permis de conduire, passeports été, aides alimentaires etc.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au CCAS.

8 – Subvention de fonctionnement aux associations - attribution

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Famille

La commission « Enseignement » n'a pas encore achevé l'attribution des subventions de fonctionnement aux différentes associations de la commune, mais propose toutefois de reconduire les subventions de fonctionnement allouées aux associations œuvrant dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse comme suit :

Ballon rouge	78 000.00 €
Centre socio culturel Odyssée	95 657.00 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions.
Il est précisé que Madame Valérie MICHEL ne prend pas part au vote.

9 – Subvention de fonctionnement à une association – versement d'un acompte

Rapporteur : Mireille BOMPARD, Adjointe au Maire Déléguée aux Festivités

A l'occasion de la fête votive, la commune acquiert des places au Club Taurin, afin d'offrir à la population l'opportunité d'assister à une course camarguaise.

Le Club Taurin sollicite la commune pour qu'un acompte de cette acquisition soit versé à l'association afin de pouvoir assurer la préparation financière de la fête votive, et ce pour un montant de 3000 euros.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de l'acompte de cette subvention, pour un montant de 3 000 euros.

10 – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) – désignation d'un correspondant

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Le CAUE assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. De nombreux projets ont ainsi vu le jour, à travers une étroite collaboration entre le CAUE et les communes.

Afin de confirmer ces partenariats, le CAUE propose aux communes du département de désigner un correspondant dans chaque commune. Ce correspondant sera invité aux manifestations du CAUE, bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique et de protection du patrimoine. Il pourra, en outre, s'il le souhaite, siéger au sein du Conseil d'Administration afin de prendre part activement aux décisions de l'institution, ou participer aux jurys de l'institution.

Compte tenu de sa délégation, Madame Le Maire propose de désigner Monsieur Benoit BAILLET.

Ne constatant pas d'autre candidature, invité à se prononcer, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Benoit BAILLET, Correspondant du CAUE 30.

11 – Modification du tableau des emplois de la commune

Rapporteur : Stéphan BONNET, adjoint Délégué au Personnel

Le tableau des emplois de la commune doit être modifié sur plusieurs points :

1/ Un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2018.

Le candidat retenu pour pourvoir son remplacement est au grade d'Adjoint Administratif.

Il convient de supprimer un emploi à temps complet au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai, et de créer un emploi à temps complet au grade de d'Adjoint Administratif, à compter du 16 avril 2018.

2/ Un agent titulaire à temps complet au grade d'Adjoint Technique a été admis au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe. Considérant que l'agent exerce les missions du grade pour lequel il a été admis, il convient de supprimer un emploi à temps complet au grade d'Adjoint Technique et de créer un emploi à temps complet au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe, à compter du 1^{er} avril 2018.

3/ Un agent stagiaire à temps non complet au grade d'Adjoint d'Animation a été admis au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe. Considérant que l'agent exerce les missions du grade pour lequel il a été admis, il convient de mettre en sommeil un emploi à temps non complet au grade d'Adjoint d'Animation, pendant la durée de son stage, et de créer un emploi à temps non complet au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe, à compter du 1^{er} avril 2018.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois de la commune sus mentionnées.

12 – Modification du tableau des emplois de la commune

Rapporteur : Stéphan BONNET, adjoint Délégué au Personnel

Par délibération en date du 04 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un contrat de droit privé pour assurer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Plusieurs personnes se sont succédées à ce poste, par le biais de contrats aidés.

A ce jour, la commune doit faire face à plusieurs problématiques, et notamment :

- 1/ la suppression des contrats aidés
- 2/ les difficultés de recrutement sur ce type de poste
- 3/ la nécessité d'un tel poste sur la commune compte tenu des problématiques de stationnement et de circulation
- 4/ les délais d'assermentation

Compte tenu de ses éléments, il est proposé de créer un poste d'agent titulaire de la fonction publique, à temps complet, au grade d'Adjoint Administratif. Pour précision, à la différence des agents de police municipale, il n'existe pas de cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale spécifique aux ASVP. Aussi, un ASVP peut être recruté sans concours au grade d'Adjoint Administratif ; dans ce cas, les missions d'un ASVP pourront être exécutées sous condition de l'Agrément du Procureur de la République et de l'assermentation par le Tribunal d'Instance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi à temps complet au grade d'Adjoint Administratif, à compter du 1^{er} avril 2018.

13 – Convention financière à intervenir avec un promoteur immobilier

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint Délégué à l'Urbanisme

Le 16 novembre 2017, un permis de construire a été déposé auprès des services de la commune pour la construction de 27 logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de l'instruction de cette autorisation, ENEDIS nous a fait savoir qu'une extension et un renforcement du réseau électrique était nécessaire. Ces travaux représentent un coût de 14 806.02 € HT, qui incombent normalement à la commune.

Toutefois, la commune a fait savoir au pétitionnaire qu'elle était dans l'impossibilité de financer ces travaux, et que de ce fait, au titre de l'article L111-4 du Code de l'Urbanisme, le permis de construire ne pourrait être accordé.

Le pétitionnaire a donc proposé à la commune de prendre totalement à sa charge ces frais de raccordement, sans aucune contre partie.

Il convient donc de contractualiser cet accord au travers d'une convention financière, qui stipulera que la commune procédera au paiement de ces travaux, qui lui seront totalement remboursés par le pétitionnaire, et ce sans aucun délai ni aucune contre partie.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge financière des travaux sus mentionnés par le pétitionnaire, et donne délégation à Madame Le Maire pour rédiger la convention financière concordante et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14 – Mise à disposition du personnel communal

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enseignement

La commune a été sollicitée par deux associations de la commune, pour la mise à disposition de deux agents communaux.

La première demande concerne le Centre Social et Culturel Odyssée qui souhaite la mise à disposition d'un agent de la commune pour la conduite des ateliers de danse « hip-hop » auprès des

enfants. Ces ateliers ont lieu les mercredis de 15h30 à 19h30 et le jeudi de 19h30 à 20h30, soit 5 heures hebdomadaires.

La seconde demande concerne l'Association Ballon Rouge qui souhaitait la mise à disposition d'un agent communal pour le remplacement de leur agent d'entretien pendant une période d'arrêt maladie, pour un total de 32 heures.

Il est précisé que le coût de la mise à disposition, charges comprises, est entièrement à la charge de l'association. La commune émettra à leur encontre un titre de recettes pour recouvrir le montant du.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux mises à disposition et à donner délégation à Madame Le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

15 – Prise en charge de frais de formation

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enseignement

Avant la suppression des contrats aidés, la commune a pu mettre en place le renouvellement d'un Emploi d'Avenir, jusqu'en août 2019.

Toutefois, conformément à notre engagement en matière de formation, il a été proposé à la Mission Locale des Jeunes, prescripteur de ce contrat, de financer le permis de conduire du bénéficiaire du contrat. Cette action sera comptabilisée au titre de la formation que la commune a obligation de réaliser dans le cadre de ce type de contrat. Pour mémoire, la commune perçoit environ 600 € par mois d'aide de l'Etat pour ce contrat.

Il est donc proposé de prendre en charge le permis de conduire de l'agent qui sera réalisé auprès de l'auto école Viviane à Manduel. Il est précisé que le montant de la prise en charge ne pourra excéder 1800.00 euros.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge financière de cette action de formation.

16 – Régime indemnitaire du personnel communal - modification

Rapporteur : Stéphan BONNET, adjoint Délégué au Personnel

Compte tenu des modifications apportées au tableau des emplois de la commune, il convient de mettre en adéquation le régime indemnitaire alloué au personnel.

1/ Adjoint Administratif :

Compte tenu de son niveau d'expertise et de sa technicité, la commission du personnel propose de lui attribuer l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, comme suit :

Montant de référence	Coefficient (%)	Montant annuel alloué
11340	52.92	6 001.13

2/ Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe :

Compte tenu de son niveau d'expertise et de sa technicité, la commission du personnel propose de lui attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité, comme suit :

Montant de référence	Coefficient	Montant annuel alloué
475.32	3.02	1 435.47

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du Régime Indemnitaire sus mentionnée.

17 – Prime annuelle versée aux agents titulaires

Rapporteur : Stéphan BONNET, adjoint Délégué au Personnel

Le personnel titulaire communal bénéficie chaque année d'une prime annuelle, habituellement versée en fin d'année.

Toutefois, un agent en poste aux services administratifs fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2018. Il conviendrait donc de lui verser cette prime au prorata du temps travaillé sur l'année 2018, soit 4 mois. La prime annuelle représenterait donc un montant de 466 euros brut.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la prime sus mentionnée.

18 – Questions diverses

- Convention de partenariat à intervenir avec Nîmes Métropole dans le cadre du programme « Les vendredis de l'Agglo » et « Les Pestacles de l'Agglo » :

Rapporteur : Mireille BOMPARD, Ajointe Déléguée à la Culture

Madame Le Rapporteur rappelle que comme chaque année, la commune peut bénéficier de deux spectacles gratuits. Le premier a eu lieu le 09/03 et le second aura lieu en fin d'année. Pour rappel, ces spectacles sont entièrement gratuits pour la commune, qui n'a qu'à assurer la restauration des intervenants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Convention de partenariat à intervenir avec Nîmes Métropole dans le cadre du programme « Les vendredis de l'Agglo » et « Les Pestacles de l'Agglo » et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents.

- Approbation du Procès Verbal de la séance du 1^{er} février 2018

Rapporteur : F. RICHARD, Maire

Le procès verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur José DE ALMEIDA pour les travaux de voirie
- La cérémonie pour la remise des cartes électorales aura lieu le vendredi 23/03 à 19h00 à la salle polyvalente.
- La cérémonie pour la pose de la 1^{ère} pierre de la gare LGV qui devait avoir le 12/04 prochain, est reportée en raison de l'actualité sociale
- Madame FAUCHER qui fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mai prochain, sera remplacée par Mr Julien BERG qui arrivera dans la collectivité le 16 avril.
- La page Facebook de la commune est désormais accessible sous la dénomination « Redessan l'Officielle »

Madame Valérie MICHEL, Adjointe Déléguée à la Vie Associative informe l'Assemblée de la création de deux nouvelles associations, à savoir :

- Un club d'aïkido
- Une association de pétanque, qui sera axée sur la pratique ludique

Sur ce point, Monsieur SAINTOT souhaite savoir si l'ancienne association des boules a acté la résiliation de l'association lors d'une assemblée générale extraordinaire, et si le matériel communal a été restitué. Madame MICHEL précise que l'association ne jouissait pas de biens communaux.

Monsieur FOURNIER interroge Madame Le Maire sur le devenir de la Taxe d'habitation.
Madame Le Maire indique que jusqu'en 2020 l'Etat compensera au centime près les recettes perçues par le biais des dégrèvements. A partir de 2020, aucune décision n'est encore prise, mais une concertation avec les élus locaux est en cours avec l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.